

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 11 – 15 janvier 2016

Questions stratégiques

RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE POUR LES PLANTES

1. Le présent document est soumis par le président du Comité pour les plantes au nom du Comité.
2. La 22^e session du Comité pour les plantes a été organisée à Tbilisi (Géorgie), du 19 au 23 octobre 2015. Les résumés de séances sont disponibles sur <https://cites.org/fra/com/pc/22/sum/index.php>.
3. Le Comité pour les plantes a convenu de transmettre les questions suivantes au Comité permanent :
4. Le Comité a convenu de faire part au Comité permanent de son avis en faveur d'une révision globale du règlement intérieur régissant les sessions des comités.
5. Le Comité a convenu de demander mandat à la 17^e session de la Conférence des Parties pour examiner les mandats des comités scientifiques figurant dans la résolution Conf. 11,1 (Rev. CoP16), *Constitution des comités*.
6. Concernant l'amendement de l'annotation aux orchidées de l'Annexe II visant à exempter les produits finis, emballés et prêts pour le commerce de détail qui contiennent des éléments d'orchidées de l'Annexe II (PC22 Doc. 22.1). Le Comité a créé un groupe de travail sur les annotations aux orchidées inscrites à l'Annexe II (point 22.1 de l'ordre du jour) avec le mandat suivant : Rédiger le mandat pour un groupe de travail intersession du Comité pour les plantes sur les annotations aux orchidées de l'Annexe II, traitant notamment de la relation entre le groupe de travail intersession du Comité pour les plantes sur les annotations aux orchidées inscrites à l'Annexe II et le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations.
7. Le Comité a adopté les recommandations du document PC22 Com. 1 avec les modifications suivantes :
 - Inclusion de l'Allemagne en tant que membre du groupe de travail.
 - Au début du paragraphe 8 du mandat, ajouter la phrase suivante : « Lors de sa 17 e session, la Conférence des Parties examinera les résultats des travaux entrepris par le groupe de travail, et évaluera la nécessité du maintien d'un tel groupe de travail. S'il est maintenu, le groupe de travail présentera ses conclusions à la 23 e session et à la 24 e session du Comité pour les plantes (PC23 et PC24), comme il conviendra, en demandant à ce que la PC23 et la PC24 en rendent compte au Comité permanent pour examen, et que le groupe de travail du Comité permanent sur les annotations en soit informé ».
8. Concernant l'élaboration d'un manuel d'identification des bois (PC22 Doc. 14.2. Le Comité prend note du document PC22 Doc. 14.2 (Rev. 1) et des projets de décisions figurant à l'annexe 2 de ce document. Le Comité soutient les travaux entrepris par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) visant à améliorer l'identification des espèces d'arbres inscrites aux annexes de la CITES, et reconnaît qu'il est important que le Comité fournisse une assistance à cet égard. Le Comité invite l'Office des

Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à porter cette question à l'attention du Comité permanent à sa 66^e session.

9. Concernant les exportations et importations de bois CITES soumis à des décisions nationales (PC22 Doc. 18) Le Comité note que la question des documents CITES délivrés par décision de justice est applicable à toutes les espèces inscrites à la CITES (les espèces animales et les espèces végétales) et renvoie cette question pour examen au Comité permanent lors de sa 66^e session.
10. Le Vice-président du Comité pour les plantes a annoncé qu'il quittait ses fonctions de membre et de vice-président du Comité pour les plantes. Le Comité a convenu que la représentante suppléante de l'Amérique du Nord (Mme Sinclair) remplacerait le représentant de l'Amérique du Nord (M. Benítez) et assurerait les fonctions de Vice-présidente du Comité pour les plantes jusqu'à la 17^e session de la Conférence des Parties. La Présidente a annoncé qu'elle ne pourrait assister à la 66^e session du Comité permanent (SC66). Le Comité a demandé à la Présidente du Comité pour les animaux (Mme Caceres) de présenter lors de la 66^e session du Comité permanent les points de l'ordre du jour communs au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes, et à la représentante suppléante de l'Asie (Mme Al-Salem) de présenter les points de l'ordre du jour concernant le Comité pour les plantes.